

RETRAITE SPORTIVE AURILLAC

CHARTE DE L'ADHÉRENT (E)

En m'inscrivant comme membre de l'association de la Retraite Sportive d'Aurillac, j'adhère à cette charte pour vivre au mieux les activités « Retraite Sportive » pour moi et pour les autres et je partage le projet et les valeurs du club.

Solidarité :

- je suis attentif(ve) aux autres : je me sens concerné(e) par ce qui se passe dans mon entourage (co-voiturage, mise en place et rangement du matériel en fin de séance...) mais aussi dans l'association au-delà des activités sportives que je pratique et je contribue à développer la cohésion d'équipe ;
- je pratique avec tous les participant(e)s quel que soit leur niveau, sans esprit de compétition, en relativisant toute notion de performance et en encourageant tous les pratiquant(e)s.

Respect :

- je respecte l'animateur(trice) bénévole qui a la responsabilité du groupe et respecte donc ses consignes par lesquelles il organise l'activité en toute sécurité ;
- je respecte les horaires, les points de ralliement et les itinéraires ;
- je respecte le groupe et le déroulement de l'activité ;
- je préviens si mon absence peut avoir des conséquences sur la réalisation de l'activité (en cas de groupe peu nombreux, d'équipes constituées...) ;
- je prends soin des équipements municipaux mis à disposition de l'association par la ville d'Aurillac ainsi que du matériel de l'association ;
- en l'absence d'animateur(trice), l'activité ne peut pas être effectuée sous l'égide du club (si je la pratique, j'agis sous ma propre responsabilité).

Sécurité :

- je suis attentif(ve) à ma sécurité comme à celle des autres (animateurs(trices), adhérent(e)s du club, autres usagers de l'espace public..)
- je veille à l'état de mon matériel ou de ma tenue (chaussures et vêtements adaptés notamment), je pense à m'hydrater et à me protéger des conditions climatiques ;
- au niveau de chaque activité, je respecte les règles propres à celle-ci ;
- je prends garde de ne pas aller au-delà de mes limites et alerte immédiatement l'animateur(trice) si un problème survient ;
- en extérieur, sur l'espace public, je respecte les règles du code de la route ;
- je garde sur moi, ou dans mon sac, durant mes activités, ma licence FFRS, mon passeport santé et ma carte vitale ;

Bienveillance :

- je fais preuve d'une grande tolérance et respecte les choix personnels des autres ;
- je veille à échanger avec les autres adhérents avec empathie et dans un esprit positif ;
- je me rapproche de toute personne paraissant isolée afin de l'inviter à intégrer le groupe ;
- si je suis témoin ou je constate des faits de harcèlement, j'en avise les instances dirigeantes du club qui prendront les dispositions adéquates.

Charte adoptée par le Comité Directeur de l'association de la Retraite Sportive d'Aurillac le 21 novembre 2025